

**APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°008/AONO/CADVI/CIPM/2022 DU
07 JUIN 2022 POUR LA
FOURNITURE ET INSTALLATION DE
50 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS
LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE DOUALA VI, DEPARTEMENT DU
WOURI, REGION DU LITTORAL
Source de financement BUDGET
INVESTISSEMENT PUBLIC(BIP)**

Dans le cadre de l'exécution des travaux de la fourniture et installation de 50 lampadaires solaires dans la commune d'Arrondissement de DOULA VI, Département du Wouri, Région du Littoral. Le Maire de la Commune de Douala VI autorité Contractante, lance en procédure urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte de la commune d'Arrondissement de Douala VI.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE**

**N° 004/AONO/PU/CAY5/CIPM/
2022 DU 09/06/2022 TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION D'UN RESEAU
BT AERIEN TRIPHASE (VARIANTE
POTEAU EN BOIS) AU QUARTIER
NGONA SUR LE CARREFOUR NGONA
1 – COLLEGE MARCUS GARVEY,
DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE V
Source de financement BUDGET
INVESTISSEMENT PUBLIC(BIP)**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public Exercice 2022, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 5ème, Maître d'Ouvrage lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert en vue des travaux d'électrification d'un réseau BT aérien triphasé (variante poteau en bois) au quartier NGONA sur le carrefour NGONA 1 – COLLEGE MARCUS GARVEY dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL
OUVERT N°13bis/AAONO/RN0/D42/C
IPM/SIGAMP/2022 DU 07 JUIN
2022 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'EXTENSION DU RESEAU
ELECTRIQUE DU CARREFOUR
DOUROUM - QUARTIER TSORA
(LOT1), DU MARCHE - QUARTIER
LOUMOURE (LOT2) ET DU
MARCHE QUARTIER WAFANGO (LOT
3) DANS LA COMMUNE DE MAYO
OULO, DEPARTEMENT DU MAYO-
LOUTI, REGION DU NORD Source
de financement BUDGET
INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public 2022, le Maire de la Commune de Mayo Oulo, Maitre d'Ouvrage lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure

d'urgence pour l'exécution des travaux de l'extension du réseau électrique du Carrefour Douroum-quartier Tsora (lot 1), du Marché- quartier LOUMOURE (lot 2) et du Marché-quartier WAFANGO (lot 3) dans la Commune de Mayo Oulo, Département du Mayo-Louti.

**SUP'PTIC: DEMANDE DE COTATION
N°2022/003/SUP'PTIC/CIPM/2022
du 11/04/2022 relative à la
fourniture et la pose de
vingt-neuf (29) lampadaires à
énergie photovoltaïque de
cent watts pour l'Ecole
nationale Supérieure des
Postes, des
Télécommunications et des
Technologies de l'Information
et de la Communication
(SUP'PTIC) de Yaoundé.**

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de

la Communication (SUP'PTIC) de Yaoundé lance un avis de Consultation Ouverte pour la Demande de Cotation relative à la fourniture et la pose de vingt-neuf lampadaires à énergie photovoltaïque de cent watts pour SUP'PTIC de Yaoundé.

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE KRIBI:
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
N°006/AONOPU/CUK/SG/CIPM
/2022 du 22/04/ 2022 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DES FEUX
TRICOLORES SUR QUATRE(04)
CARREFOURS (POSTE CENTRALE,
KINGUE, BOCOM, ENTREE PONT
KIENKE DANS LA VILLE DE KRIBI
DEPARTEMENT DE L'OCEAN,
REGION DU SUD EN PROCEDURE**

D'URGENCE

Le Maire de la ville de Kribi, Autorité contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux d'aménagement des feux tricolores sur quatre (04) carrefours (poste centrale, Kingue, BOCOM, entrée pont kienke). Dans la ville de KRIBI département de l'océan, région du sud

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE KRIBI:
AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/CUK/SG/CIPM/2022
DU 22/04/2022 POUR
ACQUISITION ET INSTALLATION
DE TRENTE SEPT (37)
LAMPADAIRES A PANNEAUX
SOLAIRE DANS LA VILLE DE
KRIBI, DEPARTEMENT DE
L'OCEAN, REGION DU SUD EN**

PROCEDURE D'URGENCE

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEVEL, Exercice 2022, le Maire de la ville de Kribi, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National pour acquisition et installation de trente-sept (37) lampadaires à panneaux solaires dans la ville de Kribi, département de l'océan, région du sud

COMMUNE DE FOUMBAN : POUR LES TRAVAUX DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE 60 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LE TRONÇON PORTE D'ENTREE – PALAIS DE JUSTICE DANS LA VILLE DE FOUMBAN

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice

2021, le Maire de la commune de Foumban lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de l'éclairage public, la fourniture et installation de 60 lampadaires solaires dans le

tronçon porte d'entrée – palais de justice dans la ville de Foumban département du Noun, Région de l'Ouest

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent l'installation de 60 Lampadaires solaires.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de quarante-un millions (41 000 000) francs CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres est de quatre (03) mois.

5. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, se feront en un seul lot.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets d'énergies renouvelables.

La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, seront financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINHDU, Exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Foumban dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à service technique de La commune de Foumban, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de Foumban d'une somme non remboursable de 82 000 (quatre vingt-deux mille francs) F.CFA. La copie du reçu de ce versement sera jointe au dossier de soumission.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anç^ais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telsdevra parvenir au Service technique de la commune, au plus tard le 25 Mars 2021 à 10 heures, heure locale sous enveloppe cachetée adressée à avec la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004/AONO/CFBAN/CLPM-SPI/2021 du 18 JANVIER 2021

Pour les travaux de l'éclairage, La fourniture et installation de 60 lampadaires solaires dans le tronçon porte d'entrée – palais de justice dans la ville de Foumban département du Noun région de l'Ouest

Financement : BIP/MINHDU 2021

«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de (huit cent vingt mille) 820 000 F CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13).

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif

requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée Irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives , des propositions techniques et financières, aura lieu le 25 Mars 2021 à 11 heures, par la Commission de passation des Marchés de la commune de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de ;

- Ne pas produire une déclaration sur l'honneur ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères de l'analyse des l'offres ;
- Omission dans l'offre financière d'un prix quantifié ;

- Absence d'une pièce administrative et non transmise dans les 48 heures qui suivent ;
- Avoir un marché encore en cours d'exécution du fait de l'Entreprise ;
- Avoir un marché abandonné au cours des années 2018, 2019 et 2020 ;
- Absence de caution de soumission ;
- Fausse déclaration et pièces falsifiées ;
- Production des exemplaires des offres en nombre insuffisant (inférieur à sept) ;
- Certification des documents préalablement certifiés ;
- Avoir présenté un personnel fonctionnaire non mis en disponibilité

.2- Critères essentiels

- 1- Présentation générale de l'offre — Oui/Non
- 2- Références de l'entreprise —- Oui/Non
- 3- Moyens humains —- Oui/Non
- 4- Moyens matériels —— Oui/Non
- 5- Spécifications techniques — Oui/Non

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du service départemental des opérations urbaines et du développement social urbain du Noun.

DSCHANG le 25 Février 2021

Le MAIRE

NTWA MBOKE Godlive

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/202
1 DU 15/02/2021 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION
D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES
DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE
DE SEP, DANS LA COMMUNE
D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU
NYONG ET SO'O. REGION DU
CENTRE**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour

les travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de MANENGOMBO dans la Commune d'Akoeman, Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' pour un montant prévisionnel de vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévation ;
- Charpente ' Couverture Plafond ;
- Menuiseries bois et métalliques ;
- Electricité ;
- Peinture
- VRD

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre mois (04 mois).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDEVEL de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de Vingt-cinq mille(25 000)Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 12/03/2021 à 14heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°004/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 DU 15/02/2021en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc maternel à l'Ecole Maternelle de MANENGOMBO dans la Commune d'Akoeman,

Département du Nyong et So'o' Région du Centre ' « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à cinq cent mille(500 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originales ou en copies

certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marchés) ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète
- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

– Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

– Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique, bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE
MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE D'AKOEMAN : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°005/AONO/C/AKOEMAN/CIPM/202
1 DU 15/02/2021 POUR LES
TRAVAUX DE REHABILITATION
D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES
DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE
DE SEP, DANS LA COMMUNE
D'AKOEMAN, DEPARTEMENT DU
NYONG ET SO'0. REGION DU
CENTRE**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune d'Akoéman, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classes à l'Ecole Publique de SEP dans la Commune D'AKOEMAN, Département du Nyong et So'o. Région du Centre.

Les travaux Objet de cet Appel d'Offres porte sur un lot unique pour un coût prévisionnel de dix millions quatre cent quatre-vingt mille (10 480 000) francs CFA

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Maçonneries ;
- Charpente ' Couverture – Plafond ;
- Electricité ;
- Menuiseries métalliques ;
- Peinture

3. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois mois (3 mois).

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise de droit Camerounais spécialisées dans le domaine du bâtiment et travaux publics.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDDEV de la République du Cameroun, ressources transférées à la Commune d'Akoeman Exercice 2021.

6. Consultation du dossier

Les Dossiers d'Appel d'Offres peuvent être consultés aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

7. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Mairie d'AKOEMAN sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale d'Akoeman d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) Francs CFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Remise des offres

Chaque offres rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marqués comme telles devra parvenir au Secrétariat de la Commune d'Akoéman département du Nyong et So'o au plus tard le 19 /03/2021 à 14 heures locales et porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°005/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2021 du 15/02/2021 en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classes à l'Ecole Publique de SEP dans la Commune D'AKOEMAN, Département du Nyong et So'o. ' Région du Centre –

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

9. Cautionnement provisoire

Les Offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier rang agréé par le ministre en charge des Finances et d'un montant égal à deux cent dix mille (210 000) francs CFA.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif

requises doivent être produites en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent datées de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commune d'Akoeman le 19/03/2021 à 15 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

a) Dossier administratif

- Absence ou non-conformité d'une administrative au-delà de 48 h (sous réserve des dispositions de l'article 92 (alinéa9) du code des marchés) ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

b) Offre technique

- Note technique inférieure à 80 % ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de l'attestation de l'ordre pour les Ingénieurs de Génie Civil

c) Offre financière

- Offre financière incomplète

- Omission d'un prix quantifié du devis estimatif ;

– Critères de qualification.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires (oui/non) ;
- Les références de l'Entrepreneur (oui/non) ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (oui/non) ;
- L'expérience du personnel d'encadrement (oui/non) ;
- L'organisation, la méthodologie d'exécution des travaux, le planning et la compréhension du projet (oui/non) ;
- L'identification des impacts du projet sur l'environnement (oui/non) ;

13. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins ' disante à condition que le coût du projet ne soit pas anormalement bas.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Akoeman (Secrétariat Général), ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Nyong et So'o.

– Contre toute corruption.

Pour toute tentative de corruption ou de mauvaise pratique,
bien vouloir la CONAC au numéro VERT 1517.

YAOUNDE le 15 Février 2021

Le MAIRE
MBARGA MBIDA JOSEPH

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE DE MARTAP : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 11/AONO/C-
MTP/SG/ST/CIPM/2021 DU 12 FEV
2021 RELATIF A L'EXECUTION
DES TRAVAUX DE : -LOT 1 :
CONSTRUCTION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC PAR LAMPADAIRES
SOLAIRES A MANDOUROU ; LOT 2
: CONSTRUCTION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC PAR LAMPADAIRES**

SOLAIRES A LIKOK DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Année 2021, le Maire de la Commune de MARTAP, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de MARTAP un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour les travaux de:

- Lot 1 : construction de l'éclairage public par lampadaires solaires à Mandourou ;
- Lot 2 : construction de réclairage public par lampadaires solaires à Likok,

dans la commune de Martap, Département de la VINA, Région de L'ADAMAOUA.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- LOT 100 ETUDES ET INSTALLATION DE CHANTIER
- LOT 200 EQUIPEMENTS A ENERGIE SOLAIRE FOURNI AVEC GARANTIE
ET SERVICE APRES VENTE DU FOURNISSEUR
- LOT 300 DIVERS INSTALLATIONS ET ACCESSOIRES

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables, pour chaque lot, est de 15 000 000 FCFA

4. Délai de livraison

Le délai d exécution pour chacun des lots prévu par le Maitre d'ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres, est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

5. Allotissement

Deux lots Présentés dans le tableau ci-après : Lieu d'exécution Objet Lieu d'exécution

- Lot 1 construction de l'éclairage public par lampadaires solaires Mandourou
- Lot 2 construction de l'éclairage public par lampadaires solaires Likok

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise ou société spécialisée dans la réalisation des travaux énergétiques ou toute entreprise faisant dans les Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres.

7. Financement

Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont financés par le budget d'Investissements Publics du MINDEVEL, de l'exercice budgétaire 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services de la Commune de Martap dès publication du présent Avis, notamment les Services Technique aux numéros 674 55 99 86/697 36 20 91 et Secrétariat Général au numéro 694 99 36 00.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu à la Mairie de Martap, plus précisément au niveau du Service Technique et du Secrétariat Général dès publication du présent avis, contre versement

d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) Francs CFA payable à la Recette Municipale de Martap pour chaque lot.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont 01 original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de Martap contre récépissé au plus tard le 08 MARS 2021 à 15 heures, et devra porter la mention :

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N11/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/ 2021 DU 12 FEV 2021 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
LOT 1 CONSTRUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES
SOLAIRES A MANDOUROU ; – LOT 2 : CONSTRUCTION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC PAR LAMPADAIRES SOLAIRES A LIKOK DANS LA COMMUNE DE
MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN
PROCEDURE D'URGENCE)»**
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission par lot, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le montant desdites cautions valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, est de 300 000 (trois cent mille).

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'ajtrié compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront être obligatoirement en cours de validité et datées de moins de trois mois précédent la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et

du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et/ou financières aura lieu le 08 MARS 2021 à 16 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Martap dans la salle des actes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou de s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- L'absence de la caution de soumission;
- La fausse déclaration ou une pièce falsifiée ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- La note technique inférieure à 70% de oui.
- La non-conformité d'une pièce ou son absence au-delà d'un moratoire de 48 heures

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

1- Un tableau bilan comportant les travaux de deux dernières

années OUI/ NON.

2- L accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au coût prévisionnel du marché OUI/ NON

3- Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires (2 au moins) OUI NON

4- L expenence du personnel d'encadrement technique sur le chantier minimum 2 ans (personnel du chantier) OUI/ NON

La proposition technique ; (installation du chantier, organigramme du chantier, organisation des équipes, mesure d'hygiène) OUI/NON

Seules les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera reconnue conforme pour l'essentiel au DAO et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les Services de la Commune de Martap, téléphone : 6973620 91, ou 674 55 99 86, Ou encore le 699 86 72 30.

MARTAP le 12 Février 2021

Le MAIRE

IYA SOULEIMANOU

[Télécharger le DAO](#)